

Arrêté du 12/05/17 portant autorisation de procéder à l'introduction dans le milieu naturel de spécimens de lynx boréal (Lynx lynx) - Centre Athéna

(BO MTEs n° 2017/15 du 25 octobre 2017)

NOR : DEVL1714207A

Par arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 12 mai 2017, le Centre Athéna, dont le siège social est situé 366, chemin de Montceau, 39570 L'Étoile, est autorisé à procéder à l'introduction dans le milieu naturel d'animaux appartenant à l'espèce suivante :

- lynx boréal (*Lynx lynx*).

Les principales prescriptions dont est assortie cette autorisation sont les suivantes :

- origine des animaux introduits : spécimens sauvages trouvés en difficulté dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Haute-Savoie et du Territoire de Belfort ;
- lieux des introductions : territoire des mêmes départements ;
- durée de validité de l'autorisation : jusqu'au 31 décembre 2021.

Cet arrêté a également été publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs n° 25-2017-028 du 30 juin 2017 (p. 41-49).

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-120517-portant-autorisation-proceder-a-lintroduction-milieu-naturel-specimens>